

RAPPORT N° 05/4-06
au Conseil Municipal

OBJET

RUE BOUVET

TRAVAUX DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE BOUVET

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui des écoles.

La Commune souhaite engager des travaux de sécurité aux abords de l'Ecole Bouvet et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Afin de sécuriser la sortie de l'Ecole Bouvet sur la Rue Bouvet, et notamment la traversée piétonne de cette voie, des travaux sont nécessaires. Ils consistent en la création de deux plateaux traversants, ainsi qu'en la remise en état des trottoirs aux alentours immédiats de l'école.

Plan de financement prévisionnel

. Estimation du projet	46 082,95 € HT,
. participation du Département	39 170,51 € HT,
. part de la Commune	6 912,44 € HT.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet,
- d'approuver le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/4-06
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 mai 2005

OBJET

RUE BOUVET

TRAVAUX DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE BOUVET

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/4-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet des travaux de sécurité aux abords de l'Ecole Bouvet.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant :

. estimation du projet		46 082,95 € HT,
. participation du Département	39 170,51 € HT,	
. part de la Commune	6 912,44 € HT.	

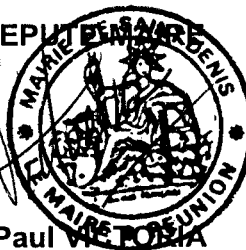
DELIBERATION N° 05/4-06

REUNION

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention attendue du Département au titre du CAC 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 MAI 2005**

LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA